

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance ordinaire du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nathalie LALLIER.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	2
Votants	7

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Catherine REYT a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON, Bernard PINGUET

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2025_022

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Président du Centre Communal d'Action Sociale), il est établi à partir de la comptabilité communale et présente les résultats d'exécution du budget.

I – Présentation générale

La section de fonctionnement clôture l'exercice avec un excédent de 63.150,95 €, la section d'investissement avec un excédent de 39.353,68 €, soit un excédent net global de 102.504,63 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice		814,00 €	866 920,41 €	883 053,03 €	866 920,41 €	883 867,03 €
Clôture 2023		38 539,68 €		47 018,33 €		85 558,01 €
Totaux (I)		39 353,68 €	866 920,41 €	930 071,36 €	866 920,41 €	969 425,04 €
Résultat de l'exercice		39 353,68 €		63 150,95 €		102 504,63 €
Restes à réaliser (II)	8 694,00 €				8 694,00 €	
Totaux (I+II)	8 694,00 €	39 353,68 €	866 920,41 €	930 071,36 €	875 614,41 €	969 425,04 €
Solde définitif		30 659,68 €		63 150,95 €		93 810,63 €

II – La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles s’élèvent à 866 106,41 €.

- Chapitre 011 – Charges à Caractère Général (360 754 €) - 50 100 € de dépenses non réalisées
Sur le poste 6042 – achats de prestations de services, une nouvelle diminution des repas livrés à domicile a été constatée, soit des crédits non consommés pour 12 100 €. Toujours sur ce poste, les dépenses pour les activités et voyages sont inférieures aux prévisions. Les animateurs poursuivent la recherche de sorties de qualité et adaptées aux seniors, et absorbent les listes d’attente lorsque cela est permis au niveau du coût mais également par le prestataire en terme d’effectifs.
Les dépenses d’énergie figurant au 60612 sont en baisse (6 300 € non réalisés). En effet, les travaux entrepris dans les locaux du CCAS et de l’Espace Seniors ayant duré toute l’année 2024, une partie des dépenses de chauffage du bâtiment n’a pas été engagée.
Les crédits prévus pour la formation du personnel n’ont pas été utilisés, soit 2 500 €. Les formations gratuites auprès des partenaires : Maison de la Justice et du Droit, Caisse Primaire d’Assurance Maladie, CLIC,...sont privilégiées.
Sur le poste 62268 – autres honoraires, conseils, 1 700 € n’ont pas été consommés. En effet, la mise à jour de l’analyse des besoins sociaux est reportée au prochain mandat.
Sur le poste 6232 - fêtes et cérémonies, 9 600 € n’ont pas été dépensés pour le repas des seniors, ceci étant dû à l’incertitude quant au nombre d’inscrits. De même, il y a un reliquat de 2 200 € sur les colis de fin d’année offerts aux seniors.
- Chapitre 012 – Charges de personnel (460 536 €) - 1 000 € de dépenses non réalisées
La gestion optimisée des ressources humaines a permis de terminer l’année sur un réalisé efficient représentant un écart de 1 055 € par rapport au budget primitif sans décision modificative, et malgré des mesures gouvernementales absorbées.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (42 973 €) - 36 200 € de dépenses non réalisées

Les crédits affectés aux aides diverses n'ont pas été intégralement consommés cette année encore, ceci étant fonction des demandes d'aides présentées et des décisions de la commission permanente qui ont découlé de leur analyse.

Le comité du syndicat des Personnes Handicapées du Val d'Orge n'a pas fait appel aux cotisations des communes adhérentes pour l'année 2024.

Les contributions pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (341,50 €) et le Fonds Solidarité Logement (1 180,20 €) figurent sur ce chapitre.

Enfin, une partie de l'enveloppe supplémentaire pour l'attribution de subventions aux associations n'a pas été utilisée.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

En 2024, aucun remboursement de caution ou de pénalités pour des annulations de sortie.

- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Le comptable public, Trésorerie de Sainte Geneviève des Bois, a demandé la constitution d'une provision destinée à financer les non-valeurs (créances non recouvrées) qui pourraient être présentées.

Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 883 053,03 €, soit 188 053,03 € hors subvention communale.

- Chapitre 70 – Produits des services (162 423 €) - 25 000 € de recettes non réalisées

De nouveau, en 2024, les participations des usagers concernant les repas à domicile sont en baisse. En effet, on constate une diminution des commandes de repas, ce qui représente un écart d'environ 2000 repas sur l'année par rapport à l'année 2023.

Trois séjours ont eu lieu en 2024 : le séjour d'hiver à la montagne, un séjour au printemps à Barcelone, puis un séjour à l'automne pour la Fête des Lumières à Lyon. Les participations étant calculées selon les revenus des seniors, il subsiste un écart entre les prévisions et les réalisations.

Enfin, le fait marquant de cette année 2024 est la mise en place d'un barème dégressif sur la quasi-totalité des activités ou services, à compter du mois de septembre. Ainsi, les seniors aux faibles ressources peuvent désormais bénéficier de sorties tout au long de l'année avec un tarif adapté.

Ce barème s'applique également au service de portage des repas à domicile, favorisant le maintien à domicile des personnes seules et aux petites retraites.

- Chapitre 74 – Dotations et participations (697 500 €)

Une subvention de la conférence des financeurs du Conseil Départemental de l'Essonne a été obtenue pour les cours de Qi Gong, pour 2 500 €.

La subvention communale figure sur ce chapitre, à hauteur de 695 000 €.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (23 130 €)

Il s'agit essentiellement des loyers hors charges de la résidence Louis Poizeaux, et ils sont conformes aux prévisions compte-tenu d'une présence stable des dix locataires en place. Figure aussi sur ce chapitre le remboursement partiel du séjour en Alsace ayant eu lieu fin 2023, concernant deux seniors qui ont annulé leur inscription pour raisons médicales.

III – La section d'investissement

Les dépenses

Seul figure en reste à réaliser l'acquisition d'un chariot numérique afin d'équiper la salle polyvalente en matériel informatique. Ceci permettra de libérer l'espace en dehors des cours d'informatique afin d'occuper la salle pour des réunions.

Les recettes

Les écritures d'amortissements figurent en recettes d'investissement pour 814 €.

Le Conseil d’Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la délibération n° 2024_008 du 2 Avril 2024 approuvant le budget primitif de l’exercice 2024,

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS, doit quitter la séance lors du vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente, a présidé la séance pour le vote du Compte Administratif 2024,

Après avoir délibéré par :

7 voix pour
2 sans participation :
Nathalie LALLIER, Catherine REYT

ADOpte le compte administratif de l’exercice 2024 présentant les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Réalisations			
Dépenses (I)		866 920,41 €	866 920,41 €
Recettes (II)	814,00 €	883 053,03 €	883 867,03 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit (III)			
Excédent(III)	38 539,68 €	47 018,33 €	85 558,01 €
Résultat de l'exercice			
Déficit (IV =I-(II+III))			
Excédent (IV=II+III-I)	39 353,68 €	63 150,95 €	102 504,63 €
Restes à réaliser			
Dépenses (V)	8 694,00 €		8 694,00 €
Recettes (VI)			
Résultat net			
Déficit (IV+V-VI)			
Excédent (IV-V+VI)	30 659,68 €	63 150,95 €	93 810,63 €

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 20 juin 2025.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.